

Association des Copropriétaires Janson
Rue Paul Emile Janson 44
1050 Bruxelles

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul Emile Janson 44 à 1050 Bruxelles du jeudi 25 septembre 2014

I/ Listing des présences

1- Quorum-Loi du 02-06-2010-art 577-6 § 5

L'assemblée générale ne délibère valablement que si, au début de l'assemblée, plus de la moitié des copropriétaires sont présents ou représentés et pour autant qu'ils possèdent au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes.

Néanmoins, l'assemblée délibère aussi valablement si les copropriétaires présents ou représentés au début de l'assemblée générale représentent plus de trois quarts des quotes-parts dans les parties communes.

Si aucun des deux quorums n'est atteint, une 2^{ème} assemblée générale sera réunie après un délai de 15 jours au moins et pourra délibérer quels que soient le nombre de membres et les quotes-parts dont ils sont titulaires.

1-2 Vérification-Validité des procurations -article 577-6§7

Tout copropriétaire peut se faire représenter par un mandataire, membre de l'assemblée générale ou non.

La procuration désigne nommément le mandataire.

Elle peut être générale ou spéciale et ne peut concerner qu'une assemblée générale hormis le cas d'une procuration notariée générale ou spéciale.

Nul ne peut prendre part au vote, même comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à la somme des voix dont disposent les autres copropriétaires présents ou représentés.

Nul ne peut accepter plus de 3 procurations de vote. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de 3 procurations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandataires n'excède pas 10% du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété.

1-3 Majorité – article 577-6§8

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, au moment du vote, sauf si la loi ou les statuts exigent une majorité qualifiée. Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix é »mises pour le calcul de la majorité.

Propriétaires présents : 6

Propriétaires représentés : 5

Quotités : 541

Le double quorum est atteint, l'assemblée est valablement ouverte à 18h35.

Syndic : SPRL Immobilière du Vert Chasseur- rue Vanderkindere 540-1180 Bruxelles
Tél 02/345.19.32 Mail : immovertchasseur@proximedia. Fax 02/345.04.51

Paul Bousmanne, agent immobilier agréé I.P.I. n°100463

R.C.N. 456 616

T.V.A ; 425 210 089

Association des Copropriétaires Janson
Rue Paul Emile Janson 44
1050 Bruxelles

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul Emile Janson 44 à 1050 Bruxelles du jeudi 25 septembre 2014

2/ Nomination du / de la Président/e – secrétaire de séance

Loi du 30-06-1994 sur la copropriété modifiée le 02/06/2010
Article 577-6§5 L'Assemblée doit être présidée par un copropriétaire
Désignation du Président du Bureau

Proposition : Mr Schlirff
Votes : Pour : èmes

La proposition est approuvée à l'unanimité.
Le syndic officie en tant que secrétaire.

3/ Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le syndic contactera les copropriétaires défaillants afin de leur proposer un plan de paiement. Faute de réaction le syndic prendra les mesures nécessaires pour récupérer ces sommes.

4/ Décharge au vérificateur aux comptes et au syndic

L'Assemblée Générale donne décharge.

5/ Assurance

Le syndic explique qu'à l'heure actuelle aucune autre compagnie d'assurance ne veut assurer l'immeuble.

En dessous de 4500,00 euro, aucun sinistre ne sera déclaré.

6/ Assurance : sinistre

Pour tous travaux aux descentes d'eau et autres voies sanitaires, le copropriétaire devra contacter le syndic afin de coordonner les travaux.

Le syndic explique les différents sinistres et leurs causes.

7/ Ascenseur : - Travaux
- Mise aux normes

Le syndic explique en quoi consistent les travaux de mise en conformité.

Pour l'info il a demandé à un ascensoriste un prix pour ce travail.



Association des Copropriétaires Janson
Rue Paul Emile Janson 44
1050 Bruxelles

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul Emile Janson 44 à 1050 Bruxelles du jeudi 25 septembre 2014

8/ Rénovation : cage d'escalier

Ce point sera discuté lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Le syndic demandera un devis à titre informatif.

9/ Communs : éclairage

Le syndic explique qu'il a fait placer des leds au niveau des communs.

Le syndic fera remplacer les lampes au niveau des paliers. L'AG donne mandat au conseil de copropriété pour le choix des lampes.

10/ Façade avant : déplacement de la porte de garage

Ce point sera discuté lors d'une prochaine AG.

Le syndic demandera un devis pour ce travail.

Le syndic fera placer un spot avec détecteur dans le coin devant le garage.

11/ Façade avant : Sablage

Le syndic a demandé un devis pour information. Il l'expose à l'AG.

Le syndic se renseignera pour savoir si la copropriété peut obtenir une prime d'embellissement/-.

12/ Hall d'entrée : sécurisation

L'AG décide de placer un digicode sur la porte de rue.

L'AG donne mandat au conseil de copropriété pour choisir la société qui se chargera de ce travail.

Ce système sera actif de 21h00 à 7h00.

13/ Boîtes aux lettres

L'Assemblée Générale décide qu'en cas de changement d'occupant, cela sera signalé au syndic qui commandera les plaquettes.

14/ Emménagement / Déménagement : indemnités

L'Assemblée générale décide de fixer un montant forfaitaire de 125,00 euro tout déménagement ou emménagement.

15/ Local compteurs

La personne ayant demandé ce point n'étant pas présente, ce point n'est pas discuté.



Association des Copropriétaires Janson
Rue Paul Emile Janson 44
1050 Bruxelles

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul Emile Janson 44 à 1050 Bruxelles du jeudi 25 septembre 2014

16/ Remplacement des compteurs d'eau

Il est rappelé aux copropriétaires de veiller à ce que le robinet d'eau qui se trouve le palier fonctionne correctement.

17/ Déchets et encombrants

Dès que le syndic aura les fonds, il fera évacuer les encombrants se trouvant dans les parties communes.

18/ Fonds de roulement : création

L'AG décide de créer un fonds de roulement de 7000,00 euro en fonction des quotités.
Mme Vaén Horebeek versera cette somme en deux fois.

Le décompte sera trimestriel et ce à partir du 1^{er} janvier 2014. Il sera basé sur les dépenses réelles.

19/ Fonds de réserve : création

L'AG décide de créer un fonds de réserve de 11.000,00 euro à partir du 1^{er} janvier 2015. Cet appel sera étalé sur les 4 trimestres de l'année 2015.

20/ Décomptes trimestriels de charges

Voir point ci-dessus.

21/ Décomptes de charges : versements et rappels

Voir point approbation des comptes.

22/ Poubelles : respect des consignes

Le syndic rappelle l'emplacement des nouveaux locaux poubelles et insiste sur l'importance de respecter les consignes.

23/ Hall – 1 : Rénovation

Le syndic fera placer deux panneaux en bois au niveau des caissons existants. Le syndic examinera les différentes possibilités.

L'Ag donne mandat au conseil de copropriété pour le choix final.



Association des Copropriétaires Janson
Rue Paul Emile Janson 44
1050 Bruxelles

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul Emile Janson 44 à 1050 Bruxelles du jeudi 25 septembre 2014

24/ Audit chauffage

Le chauffage étant individuel, ce point n'est pas discuté.

25/ Audit incendie

Le syndic vérifiera si la trappe d'évacuation des fumées est fonctionnel.

Il est rappelé que chaque palier est équipé d'un extincteur. Le syndic placera des pictogrammes pour signaler leur présence.

26/ Budget

Voir fonds de roulement et fonds de réserve.

27/ Nomination du conseil de copropriété

Mr Matthu
Mme Van Horenbeek

28/ Nomination du vérificateur aux comptes

Mr Vereertbruggen

29/ Nomination syndic

L'Immobilière du Vert Chasseur est élu à l'unanimité pour une période de 1 an.

30/ Date AG

Les copropriétaires décident de placer l'AG fin mai 2015.

A photograph of three handwritten signatures in black ink. From left to right: a stylized 'X' mark, a signature that appears to be 'RH', and a signature that appears to be 'B'.

Association des Copropriétaires Janson
Rue Paul Emile Janson 44
1050 Bruxelles

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul Emile Janson 44 à 1050 Bruxelles du jeudi 25 septembre 2014

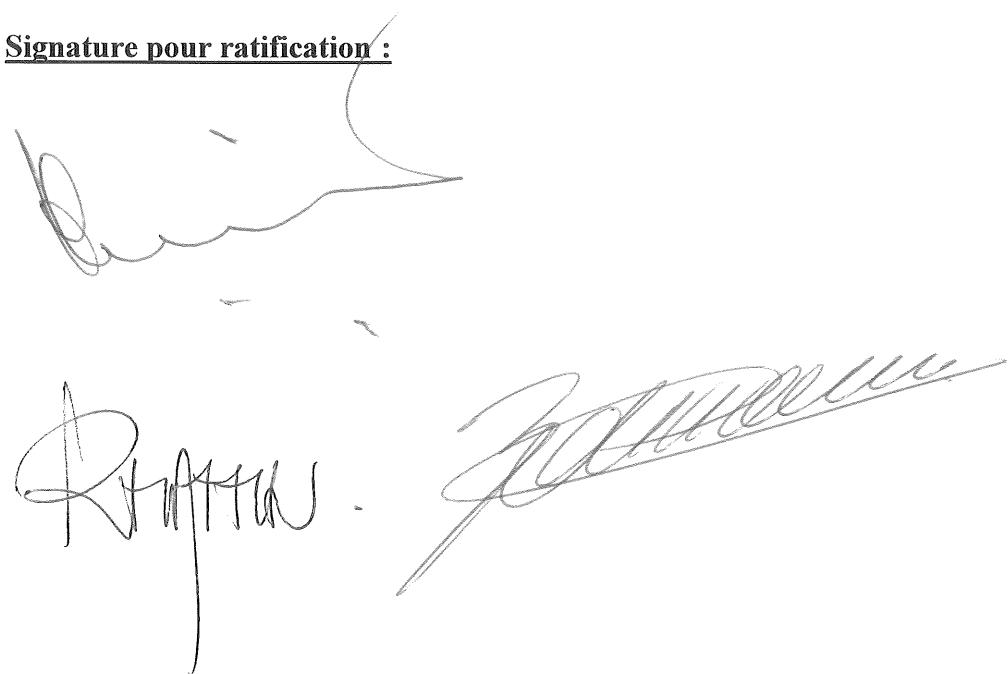
31/ Tour de table

Le syndic placera des avis pour rappeler de fermer les portes coupe-feu des paliers vers les escaliers.

Mr Matthu demande aucun copropriétaire ne serait vendeur de son parking.

La séance est close à 21h10

Signature pour ratification :



The image shows two handwritten signatures within a rectangular border. The signature on the left appears to be 'R. Matthu' and the one on the right appears to be 'J. De Maeyer'. Both signatures are written in black ink on white paper.

Syndic : SPRL Immobilière du Vert Chasseur- rue Vanderkindere 540-1180 Bruxelles
Tél 02/345.19.32 Mail : immovertchasseur@proximedia. Fax 02/345.04.51

Paul Bousmanne, agent immobilier agréé I.P.I. n°100463

R.C.N. 456 616

T.V.A ; 425 210 089

Feuille de présence

**Assemblée générale
du 25/09/2014**

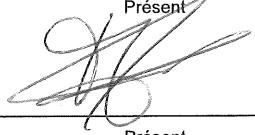
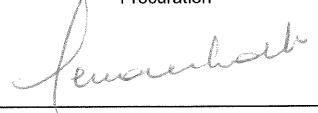
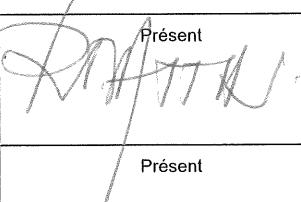
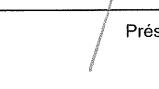
ACP PAUL-EMILE JANSON (N° ent. : 0825 918 376)
Rue Paul Emile Janson 44/46
1050 Bruxelles

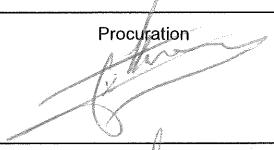
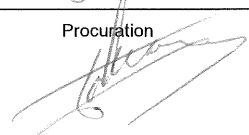
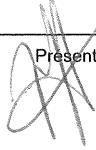
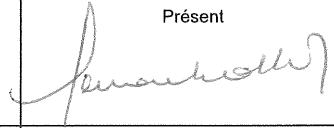
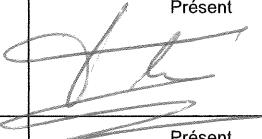
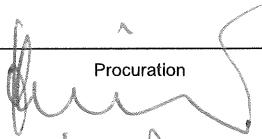
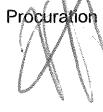
Immobilière du Vert Chasseur SPRL

Rue Vanderkindere, 540 1180 Bruxelles

Tél : 02 345 19 32 / Fax : 02 345 04 51

Assemblée générale du 25/09/2014
 ACP PAUL-EMILE JANSON (N° ent. : 0825 918 376)
 Rue Paul Emile Janson 44/46
 1050 Bruxelles

Copropriétaire	Quotités	Signature	
Abate Anne 40 avenue de la Pinède 1180 Bruxelles	67 (APPARTEMENT A5) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P02)		Présent Procuration
Bechhoff Nicole drève des Brûlés 36 1150 Bruxelles	37 (APPARTEMENT D2)	Présent	Procuration
Boucquillon Michel Lucca Pozzuolo Via Campaccio 644	39 (APPARTEMENT A2) 39 (APPARTEMENT B1) 39 (APPARTEMENT B3) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P09)	Présent	Procuration
de Spoelberch Isabelle drève Flovana 1 5000 Namur	8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P10)	Présent	Procuration
Deblaere rue du Bailly 35 1050 Bruxelles	8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P05) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P09)	Présent	Procuration
Duboc Jean Louis Quai Saint Catherine 90 14600 Honfleur	37 (APPARTEMENT C2)		Présent Procuration
Ethesham avenue Shahruk Gharb Pahase 3 Téhéran	37 (APPARTEMENT D3)	Présent	Procuration
Henrion Fabian 8 rue de l'Espinat 1380 Lasne	37 (APPARTEMENT A3)	Présent	Procuration 
Hubatzeck rue Paul Emile Janson 44 1050 Bruxelles	37 (APPARTEMENT A1)	Présent	Procuration
Matthu Roland avenue Molière 118 bte 10 1190 Bruxelles	37 (APPARTEMENT D1)		Présent Procuration
Mourot Jérémie rue Paul Emile Janson 44 1050 Bruxelles	39 (APPARTEMENT A4)		Présent Procuration
Moussebois Martine rue du Mont Blan 24 1060 Bruxelles	8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P01) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P11)	Présent	Procuration

Muller rue JP Sauvage 25 2514 Luxembourg	37 (APPARTEMENT B4)	Présent	Procuration
Nellens Sylvianne rue Paul Emile Janson 34 1050 Bruxelles	8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P06)	Présent	Procuration
Simon Thierry avenue des Villas 75 bte 8 1190 Bruxelles	67 (APPARTEMENT B5) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P07)	Présent	Procuration
Taltasse Jean Sébastien Fabriekstraat 212 1601 Ruisbroek	37 (APPARTEMENT C3)	Présent	Procuration 
Taltasse- Dury avenue Général Dumonceau 65 1190 Bruxelles	37 (APPARTEMENT D4)	Présent	Procuration 
Van Horenbeek rue Paul Emile Janson 44/46 1050 Bruxelles	64 (APPARTEMENT A0)	Présent 	Procuration
van Lidth Geneviève avenue Fontainebleau 1 1380 Lasne	37 (APPARTEMENT C1)	Présent 	Procuration
Vereertbruggen Benoît rue Paul Emile Janson 44 bte 13 1050 Bruxelles	37 (APPARTEMENT B2)	Présent 	Procuration
ENDLESS Rue Paul Emile Janson 44 br-le 11 1050 Bruxelles	37 (APPARTEMENT C4)	Présent 	Procuration 
SAHEL SPRL rue Paul Emile Janson 44 bte 21 1050 Bruxelles	90 (APPARTEMENT B0) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P03) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P04)	Présent	Procuration 
WERMENBOL & Partners rue Paul emile Janson 32 1050 Bruxelles	8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P12) 8 (EMPLACEMENT DE PARKING Parking P13)	Présent	Procuration
TOTAUX :	1000.000		23

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que _____ copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexées :
_____ pouvoirs,

Le Président,





Monsieur Jean-Louis DUBOC
Quai Ste Catherine 90
14600 HONFLEUR
FRANCE

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2014

Réf. : JANS002/CB/sm

Concerne : ACP Janson, rue Paul Janson 44 à 1050 Bruxelles

Monsieur,

Objet : Envoi convocation Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2014

Le double-quorum n'ayant pas été atteint le 17 juin 2014, nous avons l'avantage de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Copropriétaires de la résidence Janson, sise rue Paul Emile Janson 44-46 à 1050 BRUXELLES, se tiendra avec le même ordre du jour le :

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures 30 précises

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Copropriétaires se tiendra à l'hôtel County House square des Héros 2- 4 à 1180 Bruxelles

1. Listing des présences
2. Nomination du Président et secrétaire de séance
3. Approbation des comptes
4. Décharge au vérificateur aux comptes et au syndic
5. Assurance -> les possibles changes
6. Assurance : sinistres -> Clos -> Trumb d'hiver || renchérit 4500, ce donc solde 1000/-
7. Ascenseur :
 - Travaux
 - Mise aux normes
8. Rénovation cage escalier
9. Communs : éclairage
10. Façade avant : déplacement de la porte de garage
11. Façade avant : sablage
12. Hall d'entrée : sécurisation
13. Boîtes aux lettres
14. Emménagement / déménagement : indemnités
15. Local compteurs
16. Remplacement des compteurs d'eau

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089



17. Déchets et encombrants
18. Fonds de roulement : création
19. Fonds de réserve : création
20. Décompte trimestriel de charges
21. Décomptes de charges : versements et rappels
22. Poubelles : respect des consignes
23. Hall – 1 : rénovation
24. Audit chauffage
25. Audit incendie
26. Budget
27. Nomination Conseil de Copropriété
28. Nomination du vérificateur aux comptes
29. Nomination syndic
30. Date AG
31. Tour de table

Au cas où vous ne pourriez être présent, nous vous remercions de donner votre procuration permettant de vous faire représenter (à retourner à IVC rue Vanderkindere 540 à 1180 Bruxelles)

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric BOUSMANNE

Si la présente Assemblée Générale ne peut se faire faute d'un quorum légal, les frais (250 € + location de salle éventuelle) de la seconde Assemblée Générale seront imputés aux copropriétaires qui n'auront pas signalé leur absence. Un délai de 24 heures avant la tenue de l'AG sera toléré pour prévenir le syndic par mail uniquement (info@i-v-c.be) ou par courrier. Tout copropriétaire qui n'aura pas répondu à la convocation sera considéré comme présent à l'Assemblée Générale.

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089



Monsieur Michel BOUCQUILLON
workshop@michelboucquillon.com

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2014

Réf. : JANS002/CB/sm

Concerne : ACP Janson, rue Paul Janson 44 à 1050 Bruxelles

Monsieur,

Objet : Envoi convocation Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2014

Le double-quorum n'ayant pas été atteint le 17 juin 2014, nous avons l'avantage de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Copropriétaires de la résidence Janson, sise rue Paul Emile Janson 44-46 à 1050 BRUXELLES, se tiendra avec le même ordre du jour le :

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures 30 précises

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Copropriétaires se tiendra à l'hôtel County House square des Héros 2- 4 à 1180 Bruxelles

1. Listing des présences
2. Nomination du Président et secrétaire de séance
3. Approbation des comptes
4. Décharge au vérificateur aux comptes et au syndic
5. Assurance
6. Assurance : sinistres
7. Ascenseur :
 - Travaux
 - Mise aux normes
8. Rénovation cage escalier
9. Communs : éclairage
10. Façade avant : déplacement de la porte de garage
11. Façade avant : sablage
12. Hall d'entrée : sécurisation
13. Boîtes aux lettres
14. Emménagement / déménagement : indemnités
15. Local compteurs
16. Remplacement des compteurs d'eau

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089



17. Déchets et encombrants
18. Fonds de roulement : création
19. Fonds de réserve : création
20. Décompte trimestriel de charges
21. Décomptes de charges : versements et rappels
22. Poubelles : respect des consignes
23. Hall – 1 : rénovation
24. Audit chauffage
25. Audit incendie
26. Budget
27. Nomination Conseil de Copropriété
28. Nomination du vérificateur aux comptes
29. Nomination syndic
30. Date AG
31. Tour de table

Au cas où vous ne pourriez être présent, nous vous remercions de donner votre procuration permettant de vous faire représenter (à retourner à IVC rue Vanderkindere 540 à 1180 Bruxelles)

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric BOUSMANNE

Si la présente Assemblée Générale ne peut se faire faute d'un quorum légal, les frais (250 € + location de salle éventuelle) de la seconde Assemblée Générale seront imputés aux copropriétaires qui n'auront pas signalé leur absence. Un délai de 24 heures avant la tenue de l'AG sera toléré pour prévenir le syndic par mail uniquement (info@i-v-c.be) ou par courrier. Tout copropriétaire qui n'aura pas répondu à la convocation sera considéré comme présent à l'Assemblée Générale.

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089

S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles

tél 02.345.19.32

mail : info@i-v-c.be

fax 02.345.04.51

Accusé de réception

Nom : Berkensbaum Ivan

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le **jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises** et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (doc ci-dessous) à (*)

Madame Van Hoorenbeek

Monsieur _____

Ci-joint la procuration dûment complétée

Fait à ixelles Le 04.09.2014

Signature 

Dr Ivan BERKENBAUM
Orthopédiste - Traumatologue
1 87895 91 480

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Procuration

Nom Berkensbaum Ivan

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame Van Hoorenbeek

Monsieur _____

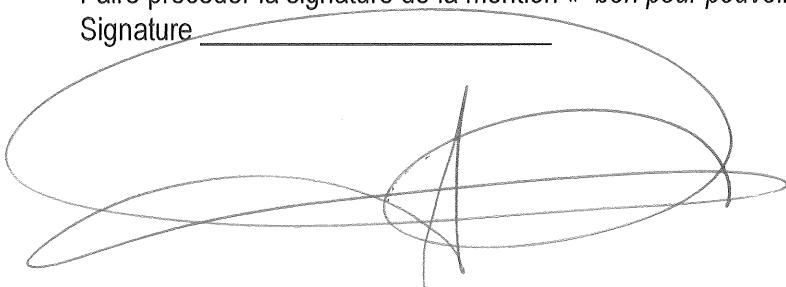
A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le **jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises** avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à ixelles Le 04.09.2014

Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Signature 

Bon pour pouvoir

Dr Ivan BERKENBAUM
Orthopédiste - Traumatologue
1 87895 91 480

FABIAN HENRION
RUE DE L'ESPINAT 8
1380 LASNE

Lasne, le 24 septembre 2014

Je soussigné FABIAN HENRION donne procuration
à ma mère GENEVIEVE VAN LIOTTE DE SEUDÉ
pour l'assemblée générale de l'immeuble sis
Rue P.E. JACKSON.

Je suis propriétaire de l'appartement N° C


Fabian Henrion

S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles
tél 02.345.19.32 mail : info@i-v-c.be fax 02.345.04.51

Accusé de réception

Nom : _____

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le **jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises** et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

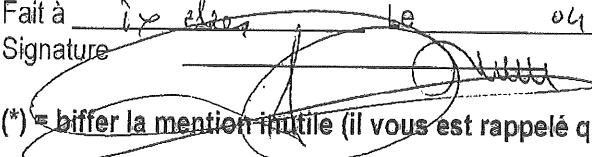
Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (doc ci-dessous) à (*)

Madame Ivan Haarenbeck

Monsieur _____

Ci-joint la procuration dûment complétée

Fait à ixelles Le 04. 09. 2014
Signature 

Dr Ivan BERKENBAUM
Orthopédie - Traumatologie
1 87895 91 480

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Procuration

Nom Berkenbaum Ivan

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame Ivan Haarenbeck

Monsieur _____

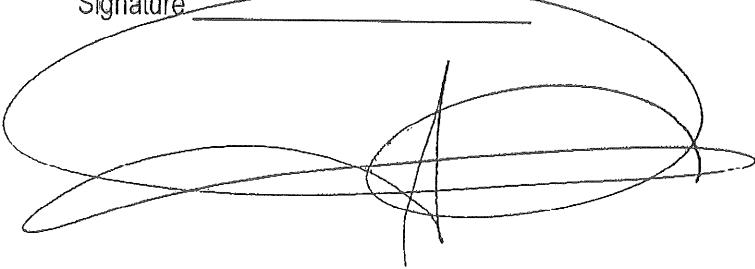
A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le **jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises** avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à ixelles Le 04. 09. 2014

Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Signature 

Bon pour pouvoir

Dr Ivan BERKENBAUM
Orthopédie - Traumatologie
1 87895 91 480

S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles
tél 02.345.19.32 mail : info@i-v-c.be fax 02.345.04.51

Nom : Pencier

Accusé de réception

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (*doc ci-dessous*) à (*)

Madame _____
Monsieur T.T. Cenier

Ci-joint la procuration dûment complétée
Fait à Bruxelles Le 25/9/14
Signature _____

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Nom Pencier

Procuration

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame _____
Monsieur T.T. Cenier

A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à Bruxelles Le 25/9/14

Faire précéder la signature de la mention « *bon pour pouvoir* »

Signature _____

bon pour pouvoir


S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles
tél 02.345.19.32 mail : info@i-v-c.be fax 02.345.04.51

Accusé de réception

Nom : TALTASSE-DURY Appt D 4

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

~~Ne pouvant y assister, je donne procuration (doc ci-dessous) à (*)~~

Madame _____

Monsieur _____

Ci-joint la procuration dûment complétée

Fait à _____ Le _____

Signature _____

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Procuration

Nom _____

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame _____

Monsieur _____

A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à _____ Le _____

Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Signature _____

S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles
tél 02.345.19.32 mail : info@i-v-c.be fax 02.345.04.51

Accusé de réception

Nom : MARCO ABATE

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (doc ci-dessous) à (*)

Madame _____

Monsieur _____

Ci-joint la procuration dûment complétée

Fait à _____ Le _____

Signature _____

Marc Abate

10.09.2014

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Procuration

Nom _____

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame _____

Monsieur _____

A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à _____ Le _____

Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Signature _____

S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles
tél 02.345.19.32 mail : info@i-v-c.be fax 02.345.04.51

Accusé de réception

Nom : MARCO ABATE

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (*doc ci-dessous*) à (*)
Madame _____

Monsieur _____

Ci-joint la procuration dûment complétée
Fait à _____ Le _____
Signature _____

Marc Abate

10.09.2014

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Procuration

Nom _____

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame _____

Monsieur _____

A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à _____ Le _____

Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Signature _____

Charlotte Cauwe - IVC - syndic brussels

De: Geneviève van Lidth
Envoyé: samedi 6 septembre 2014 11:08
À: info@i-v-c.be
Objet: AG du 25 septembre - Immeuble JANSON

Par la présente, Madame Geneviève van LIDTH sera présente à l'AG du 25 septembre 14 à 18.30 h.
De l'Immeuble JANSON à 1050 Bruxelles

J'utilise la version gratuite de [SPAMfighter](#) pour utilisateurs privés.
Jusqu'à présent SPAMfighter a bloqué 2799 courriels spam.

Optimisez votre [PC trop lent](#)

S.P.R.L. Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Location-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vanderkindere 540
1180 Bruxelles

tél 02.345.19.32

mail : info@i-v-c.be

fax 02.345.04.51

Accusé de réception

Nom : _____

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée **le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises** et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (*doc ci-dessous*) à (*)

Madame _____

Monsieur _____

Ci-joint la procuration dûment complétée

Fait à _____ Le _____

Signature _____

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Procuration

Nom _____

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame _____

Monsieur _____

A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le **jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises** avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.

Fait à _____ Le _____

Faire précéder la signature de la mention « *bon pour pouvoir* »

Signature _____

S.P.R.L., Immobilière du Vert Chasseur
Vente-Locatice-Expertise-Gestion-Gérance
Rue Vandenkinderen 540
1180 Bruxelles

tel. 02.345.19.32 mail : info@j-v-c.be fax 02.345.04.51

Nom : TALASSÉ TEAN-SEBASTIEN
Accusé de réception

J'accuse réception de la convocation à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui est fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises et qui se tiendra à l'hôtel COUNTY HOUSE square des Héros 4 à 1180 Bruxelles

Je vous confirme que j'assisterai à l'assemblée générale ordinaire fixée le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises

Ne pouvant y assister, je donne procuration (doc ci-dessous) à (*)

Madame Monsieur : TALASSÉ TEAN-SEBASTIEN
Ci-joint la procuration完整
Faite à Buxelles le 25/09/2014
Signature 

(*) = biffer la mention inutile (il vous est rappelé que le syndic ne peut recevoir de pouvoirs)

Nom TALASSÉ TEAN-SEBASTIEN
Procuration

Par la présente, je donne pouvoirs à :

Madame,

Monsieur

A l'effet de :

Représenter mes/nos intérêts à l'assemblée générale Ordinaire de l'association des copropriétaires de l'immeuble sis rue Paul-Emile Janson 44-46 à 1050 Bruxelles qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 précises avec l'ordre du jour fixé à la convocation ou à toute autre assemblée qui se réunirait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait avoir lieu pour un motif quelconque.

Prendre part aux délibérations, aux votes, accepter toute fonction au nom du constituant ; aux effets ci-dessus, approuver et signer tout acte et procès verbal, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat promettant ratification.
Fait à Buxelles le 25/09/2014

Faire précédé la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Signature 

Bo. a. sonzai



Monsieur EHTESHAM
ahmad.ehtesham1@gmail.com
SYRIE

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2014

Réf. : JANS002/CB/sm

Concerne : ACP Janson, rue Paul Janson 44 à 1050 Bruxelles

Monsieur,

Objet : Envoi convocation Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2014

Le double-quorum n'ayant pas été atteint le 17 juin 2014, nous avons l'avantage de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Copropriétaires de la résidence Janson, sise rue Paul Emile Janson 44-46 à 1050 BRUXELLES, se tiendra avec le même ordre du jour le :

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures 30 précises

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Copropriétaires se tiendra à l'hôtel County House square des Héros 2- 4 à 1180 Bruxelles

1. Listing des présences
2. Nomination du Président et secrétaire de séance
3. Approbation des comptes
4. Décharge au vérificateur aux comptes et au syndic
5. Assurance
6. Assurance : sinistres
7. Ascenseur :
 - Travaux
 - Mise aux normes
8. Rénovation cage escalier
9. Communs : éclairage
10. Façade avant : déplacement de la porte de garage
11. Façade avant : sablage
12. Hall d'entrée : sécurisation
13. Boîtes aux lettres
14. Emménagement / déménagement : indemnités
15. Local compteurs
16. Remplacement des compteurs d'eau

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089



17. Déchets et encombrants
18. Fonds de roulement : création
19. Fonds de réserve : création
20. Décompte trimestriel de charges
21. Décomptes de charges : versements et rappels
22. Poubelles : respect des consignes
23. Hall – 1 : rénovation
24. Audit chauffage
25. Audit incendie
26. Budget
27. Nomination Conseil de Copropriété
28. Nomination du vérificateur aux comptes
29. Nomination syndic
30. Date AG
31. Tour de table

Au cas où vous ne pourriez être présent, nous vous remercions de donner votre procuration permettant de vous faire représenter (à retourner à IVC rue Vanderkindere 540 à 1180 Bruxelles)

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric BOUSMANNE

Si la présente Assemblée Générale ne peut se faire faute d'un quorum légal, les frais (250 € + location de salle éventuelle) de la seconde Assemblée Générale seront imputés aux copropriétaires qui n'auront pas signalé leur absence. Un délai de 24 heures avant la tenue de l'AG sera toléré pour prévenir le syndic par mail uniquement (info@i-v-c.be) ou par courrier. Tout copropriétaire qui n'aura pas répondu à la convocation sera considéré comme présent à l'Assemblée Générale.

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089



Monsieur Michel BOUCQUILLON
workshop@michelboucquillon.com

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2014

Réf. : JANS002/CB/sm

Concerne : ACP Janson, rue Paul Janson 44 à 1050 Bruxelles

Monsieur,

Objet : Envoi convocation Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2014

Le double-quorum n'ayant pas été atteint le 17 juin 2014, nous avons l'avantage de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Copropriétaires de la résidence Janson, sise rue Paul Emile Janson 44-46 à 1050 BRUXELLES, se tiendra avec le même ordre du jour le :

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures 30 précises

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Copropriétaires se tiendra à l'hôtel County House square des Héros 2- 4 à 1180 Bruxelles

1. Listing des présences
2. Nomination du Président et secrétaire de séance
3. Approbation des comptes
4. Décharge au vérificateur aux comptes et au syndic
5. Assurance
6. Assurance : sinistres
7. Ascenseur :
 - Travaux
 - Mise aux normes
8. Rénovation cage escalier
9. Communs : éclairage
10. Façade avant : déplacement de la porte de garage
11. Façade avant : sablage
12. Hall d'entrée : sécurisation
13. Boîtes aux lettres
14. Emménagement / déménagement : indemnités
15. Local compteurs
16. Remplacement des compteurs d'eau

IMMOBILIER DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32

IPI: 100.463

Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51

web: www.i-v-c.be

N°Entr: 0425-210-089



17. Déchets et encombrants
18. Fonds de roulement : création
19. Fonds de réserve : création
20. Décompte trimestriel de charges
21. Décomptes de charges : versements et rappels
22. Poubelles : respect des consignes
23. Hall – 1 : rénovation
24. Audit chauffage
25. Audit incendie
26. Budget
27. Nomination Conseil de Copropriété
28. Nomination du vérificateur aux comptes
29. Nomination syndic
30. Date AG
31. Tour de table

Au cas où vous ne pourriez être présent, nous vous remercions de donner votre procuration permettant de vous faire représenter (à retourner à IVC rue Vanderkindere 540 à 1180 Bruxelles)

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric BOUSMANNE

Si la présente Assemblée Générale ne peut se faire faute d'un quorum légal, les frais (250 € + location de salle éventuelle) de la seconde Assemblée Générale seront imputés aux copropriétaires qui n'auront pas signalé leur absence. Un délai de 24 heures avant la tenue de l'AG sera toléré pour prévenir le syndic par mail uniquement (info@i-v-c.be) ou par courrier. Tout copropriétaire qui n'aura pas répondu à la convocation sera considéré comme présent à l'Assemblée Générale.

IMMOBILIÈRE DU VERT CHASSEUR
RUE VANDERKINDERE 540-1180 BRUXELLES

Tel: 02/345.19.32
IPI: 100.463
Email:info@i-v-c.be

Fax: 02/345.04.51
web: www.i-v-c.be
N°Entr: 0425-210-089

Maria Solito - IVC - syndic brussels

De: County House Secretariat
Envoyé: jeudi 7 août 2014 08:30
À: Maria Solito - IVC - syndic brussels
Objet: Re: réservation salle pour le 25-09-2014

Bonjour,

Je vous confirme la réservation d'une salle pour le **jeudi** 25/09/2014 à 18h30 pour 20 personnes.
Le prix de location est de 175€ (250€ si plus de 25 personnes), 50€/heure après 23h00.

Toutes me excuses.

Bien à vous,

Marianne Onclin
Assistante de Direction
Best Western County House
Hotel - Restaurant
Square des Héros 2 - 4
B - 1180 Bruxelles
secretariat@countyhouse.be

En dehors des heures de bureau merci d'envoyer vos messages à : countyhouse@skynet.be
Tel.: 00.32.(0)2.375.44.20 - Fax: 00.32.(0)2.375.31.22

IBAN: BE37 3100 3384 7228 BIC: BBRU BEBB

----- Original Message -----

From: Maria Solito - IVC - syndic brussels
To: secretariat@countyhouse.be
Sent: Thursday, 07 August 2014 08:27
Subject: TR: réservation salle pour le 25-09-2014

Bonjour Madame,

Merci pour votre réservation du 25 septembre 2014, pour une ag.

Juste un détail pour vous signaler que le 25 septembre est un jeudi et pas lundi.

Merci de bien vérifier dans votre agenda.

Bien à Vous.

Solito Maria Stella

Immobilière du Vert Chasseur
540 rue Vanderkindere
1180 Bruxelles
Tél : 02 345 19 32
Nouvelle adresse mail : info@i-v-c.be